

Comme chaque année depuis maintenant plus de 30 ans, Honfleur, ville d'histoire tournée vers le futur, a pour ambition de mettre un focus tout particulier sur son patrimoine maritime, à l'occasion de la fête de la Coquille et de la Pêche. Dans ce cadre et pour que cet événement reste une fête où la bonne humeur et l'humour ont leur place, plusieurs concours sur le thème des "Figures de pêche" sont organisés. Quel que soit votre choix de concours, votre déguisement, votre peinture ou votre photo rendra encore plus vivant ce discours sur notre patrimoine. Avec imagination et créativité, donnez corps aux figures de la pêche. Grâce à vos aiguilles, à vos pinceaux ou à votre appareil photo, donnez leur un visage, inventez leur forme ou racontez nous leur histoire.

Et que le meilleur gagne!

RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation et durée. La Ville de Honfleur organise, dans le cadre de sa Fête de la Coquille et de la Pêche, un concours de costume sur le thème « Figures de pêche ». Tous les styles sont possibles à partir du moment où le thème apparaît de près ou de loin dans la réalisation du costume, laissez libre court à votre imagination. La participation à ce concours est gratuite. Inscription jusqu'au lundi 6 octobre 2025.

Article 2 : Modalités de participation. Le concours est ouvert à tous à partir de 6 ans, décliné en 3 catégories : 6 à 12 ans, 13 à 16 ans et 17 ans et plus. Il consiste à se présenter sous forme photographique en 3 clichés (face, dos et pause libre) et à participer au défilé qui se déroulera sur le parvis de l'Hôtel de Ville le samedi 11 octobre 2025 (horaire à préciser). La participation au défilé est optionnelle, mais ce serait dommage de ne pas vivre un tel moment festif et de ne pas jouer les mannequins le temps d'un instant pour la joie de tous. Vous pouvez nous fournir vos propres photographies ou vous faire photographier en mairie en prenant rendez-vous auprès d'Evelyne Jouan.

Article 3 : Autorisation parentale. Une autorisation parentale sera signée concernant l'autorisation de participation des enfants mineurs, ainsi qu'une autorisation de diffusion d'image qui seront signées par le ou les représentant(s) légal(aux). Les photographies réalisées dans le cadre du concours seront exposées à l'occasion de la Fête de la Coquille et de la Pêche afin de permettre le vote du public.

Article 4 : Annonce du jeu. Le concours est annoncé via le site de la ville, de l'office de tourisme, des réseaux sociaux et la presse locale

Article 5 : Nature, nombre et valeurs des gains. Le concours est doté d'une valeur de 300 € (trois cents euros) de lots (cadeaux et/ou bons d'achats) offert par la Ville de Honfleur se répartissant comme suit : 3 prix dans la catégorie 6/12 ans ; 3 prix dans la catégorie 13/16 ans ; 3 prix dans la catégorie 17 ans et plus. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie financière de quelque nature que ce soit et sont non cessibles et non échangeables. De même, aucun frais de transport, d'hébergement et de restauration n'est prévu. En cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Ville de Honfleur se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Article 6 : Désignation des gagnants. Les photographies réalisées dans le cadre du concours seront exposées à l'occasion de la Fête de la Coquille et de la Pêche sur le parvis de l'Hôtel de Ville tout au long du week-end. Les participants qui le souhaitent pourront aussi défiler en costume le samedi après-midi (horaire qui sera préciser aux participants). Le public est invité à voter pour le costume de son choix dans les 3 catégories et à déposer son bulletin dans l'urne dès le samedi et jusqu'au dimanche 15h.

Article 7 : Remise des prix. La remise des prix se fera sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville (ou les Greniers à Sel si repli) le dimanche à 18h.